

## Les propriétaires des toits photovoltaïques perçoivent les premiers dividendes



■ Vincent Bracco, élu à Condrieu : « L'idée est d'engager tout notre territoire dans la transition énergétique citoyenne. » Photo Bernard CHAVAS

Vincent Bracco, élu à la Communauté de communes de la région de Condrieu (CCRC), en qualité de membre des commissions environnement, accessibilité et plan local de l'habitat, s'est exprimé concernant les dividendes des toits photovoltaïques.

« Lors de l'assemblée générale de la centrale villageoise photovoltaïque, les loyers, versés en 2015, sont de 1 710,97 € (comprenant les loyers 2014 d'août à décembre, après mise en service), dont 1 061,42 €

pour la commune des Haies. Actuellement, douze centrales villageoises ont été créées dans le grand sud-est et de nombreux projets sont en instruction à différents stades d'avancement. D'autres réalisations sont prévues sur les communes de la CCRC voire des communes limitrophes, l'idée est d'engager tout notre territoire dans la transition énergétique citoyenne. »

**PRATIQUE** [regiondecondrieu@centralesvillageoises.fr](mailto:regiondecondrieu@centralesvillageoises.fr)  
[www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr)

### EN CHIFFRES

- ▶ Inaugurée le 18 octobre 2014, elle fonctionne depuis le 12 août 2014.
- ▶ Puissance de 75 kWc avec 500 m<sup>2</sup> de panneaux.
- ▶ Installée sur 8 bâtiments de la commune.
- ▶ **4 toitures publiques** : mairie, école, cantine, salle des fêtes, et **4 toitures privées**.
- ▶ En 2015, les panneaux ont produit 91 000 kWh.